Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik: VPK = Mensuration,

photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) =

Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 100 (2002)

Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aménagement du territoire

sur un appui organisationnel, technique et financier de la part de la Confédération. A titre d'exemple, le fameux projet d'«agglomération du Grand Fribourg», portant sur la constitution d'une personne morale de droit public en application de la loi frigourgeoise sur les agglomérations, ne bénéficiait pas jusqu'à présent d'un tel soutien. La Confédération compte enfin s'attaquer aux problèmes de capacité et de pollution générés par le trafic urbain, tout en veillant à l'avancement du projet de raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse. Le Conseil fédéral voit en outre dans la nouvelle péréquation financière (NPF) - dont le Parlement fédéral s'occupera prochainement - un élément important de sa politique des agglomérations. On y trouve notamment des propositions d'indemnisation des villes-centres pour les charges qu'elles supportent, à l'instar des compensations allouées aux régions de montagne en raison de leur topographie défavorable.

C'est en matière de transports que la Confédération a le plus de compétences. Il n'est donc pas étonnant que sa politique des agglomérations soit fortement axée sur les questions de trafic. En fait, un grand pas serait déjà accompli si la Confédération pouvait contribuer à résoudre les problèmes de transports que les cantons et les communes sont incapables de gé-

rer seuls. La Confédération n'accordera cependant son soutien qu'aux communes prêtes à collaborer entre elles en matière d'aménagement du territoire. En effet, les questions de transports et d'urbanisation doivent être traitées conjointement, si l'on veut éviter que le développement urbain ne s'assimile à un éternel – et coûteux – rafistolage. Aussi la Confédération exiget-elle des communes impliquées un «projet d'agglomération» commun.

Projet d'agglomération

En quoi consiste exactement un tel «projet d'agglomération»? Il s'agit d'un instrument d'aménagement du territoire qui permet de traiter conjointement les problématiques d'urbanisation, de transports et d'environnement à l'échelle d'une agglomération. Ce nouvel instrument a été nommé ainsi parce que les cantons doivent pouvoir affiner leurs instruments de planification actuels et les appliquer aux agglomérations. Un plan directeur régional étroitement lié au plan directeur cantonal et au plan de mesures pour la protection de l'air pourrait par exemple constituer un tel «projet d'agglomération». De premières démarches prometteuses ont été entreprises dans ce sens dans les agglomérations de Berne et de Thoune. Si la Confédération n'entend ocRapport de la Confédération sur la politique des agglomérations (Rapport du Conseil fédéral du 19.12.2001), téléchargeable sur le site www.are.admin.ch
Brochure «Charte pour l'avenir d'une Suisse urbaine», de février 2002, disponible auprès du secrétariat de l'Association Métropole Suisse, Affolternstrasse 123, 8050

Zurich, www.metropole-ch.ch.

troyer de subventions en matière de transports que sur la base d'un projet d'agglomération, c'est pour éviter que son argent soit utilisé sans vision d'ensemble et en contradiction avec les objectifs de sa politique d'aménagement du territoire. On attend avec intérêt de voir comment le Parlement réagira à ces propositions.

Association suisse pour l'aménagement national ASPAN Rudolf Muggli Seilerstrasse 22 CH-3011 Bern rudolf.muggli@vlp-aspan.ch

Wandeln Sie Ihr INTERLIS-Datenmodell in ein UML-Diagramm. Oder umgekehrt. Software herunterladen, testen.

Ihr Datenmodell als Diagramm!



Rosenweg 14 • CH-3303 Jegenstorf • Tel 031 762 06 62 • Fax 031 762 06 64 • http://www.eisenhutinformatik.ch